

# Concours de photographies dans le cadre de la Fête de la science 2016

OSUC  
avec l'association Tribu-Terre, le Student Chapter Orléans University  
et la Galerie du Lion

## Règlement du concours

### 1. Présentation

---

Fort du succès des précédents concours photo, l'OSUC organise à l'occasion de la Fête de la Science 2016 qui aura lieu du 8 au 16 octobre, son troisième concours photographique gratuit en partenariat avec l'association Tribu-Terre, le Student Chapter Orléans University et la Galerie du Lion.

### 2. Conditions de participation

---

Ce concours est ouvert à tous les étudiants, anciens étudiants de l'OSUC et les personnels de l'OSUC et des laboratoires qui y sont rattachés.

### 3. Thèmes

---

Les photographies doivent répondre aux 4 thèmes sélectionnés :

- Thème 1 : Paysage
- Thème 2 : Ondes
- Thème 3 : L'OSUC au quotidien
- Thème 4 : Les métiers à l'OSUC

### 4. Déroulement du concours

---

Le concours se déroulera **du 28 avril au 16 septembre 2016**.

Le site Internet de l'OSUC annoncera le concours.

Les résultats seront proclamés le 30 septembre 2016.

Les photographies lauréates seront exposées lors de la Fête de la science 2016.

**L'inscription** est gratuite et s'effectuera **exclusivement par courriel et impérativement avant le 16 septembre 2016**.

La participation est strictement individuelle. **Chaque participant ne pourra fournir qu'une seule photographie par thème**, accompagnée d'un titre et de mots-clés.

Pour concourir, le participant devra envoyer sous format numérique sa photographie à l'adresse suivante : [concours.photosuc@cnrs-orleans.fr](mailto:concours.photosuc@cnrs-orleans.fr).

Si la photographie dépasse 8 Mo, le participant utilisera un site de transfert de son choix.

Il devra suivre les instructions suivantes (pour chaque photographie soumise) :

- renseigner le bulletin de participation et l'envoyer avec sa photographie ;
- joindre sa photographie originale en haute définition (voir contraintes techniques) ;
- télécharger l'attestation de cession des droits d'auteurs et l'envoyer, par courrier postal, dûment renseignée, signée et datée, à l'adresse ci-dessous :

OSUC  
Service communication  
Campus Géosciences  
1A rue de la Férollerie  
45071 Orléans cedex 2

## 5. Contraintes techniques et directives numériques

Sont autorisées les photographies issues d'appareils photo numériques (images numériques) ainsi que les numérisations de haute qualité de diapositives ou de négatifs. Les images analogiques (diapositives, tirages papier) ne sont pas acceptées.

Les fichiers .JPG natifs ainsi que les RAW sont acceptés comme fichier d'origine.

La photographie devra être de très bonne qualité, en haute définition, d'une capacité au minimum de 2Mo et maximum de 15Mo afin de permettre une impression grand format. Les photos qui ne répondront pas à ces exigences ne seront pas retenues et seront par conséquent disqualifiées.

Dans le cadre du traitement de l'image numérique, **sont seulement autorisées** les interventions suivantes :

- ajustement modéré de contraste, valeurs de tonalité, niveaux, balance des blancs, couleur et saturation ;
- utilisation modérée des outils tons foncés/tons clairs, correction localisée de l'exposition et filtre gris gradue numérique ;
- suppression des poussières de capteurs et « nettoyage » marginal s'il ne modifie pas la signification de l'image ;
- recadrage, la plus grande dimension doit être de 3000 pixels au minimum, sans aucune interpolation (2500 pixels pour une image carrée) ;
- utilisation modérée (sélective) de l'accentuation et de la réduction de bruit ;
- images HDR, panoramas par raccord d'images, images obtenues par focus stacking ainsi que expositions multiples, pour autant que les images utilisées pour ces techniques aient toutes été prises au même endroit et approximativement au même moment ;
- suppression des aberrations, du vignettage ou des distorsions dues à l'optique ; rendus noir-et-blanc ou infra-rouge (y compris filtre et ajustements de la tonalité).

Dans le cadre du traitement de l'image numérique, **ne sont pas autorisées** les interventions suivantes :

- ajouter ou supprimer tout élément (ex : animal, plante, être humain, trace de civilisation ou objet) ou effectuer un collage numérique ;
- la signature de l'auteur de la photographie sur le fichier.

## 6. Intitulé des fichiers soumis

Les fichiers envoyés doivent être intitulés comme suit (sans accent) : nom\_prenom\_theme

## 7. Droit de propriété intellectuelle et droit d'utilisation

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur des photographies déposées et autorisent l'OSUC (incluant ses composantes) à les utiliser librement à des fins non commerciales pour une durée illimitée (documents d'information, promotion, affiches, valorisation, diffusion internet, objets promotionnels...) dans le cadre prioritairement de ses actions menées en faveur de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, chaque candidat devra s'assurer de l'abandon du droit à l'image des personnes (contre décharge) ainsi que des propriétaires des objets, biens mobiliers et immobiliers figurant sur sa photographie. En cas de contestation de la part d'un tiers, la responsabilité de l'OSUC ne saurait être engagée.

La photographie ne pourra en aucun cas porter atteinte aux bonnes mœurs et à l'intégrité des personnes physiques ou morales. Elle sera classée hors concours si son contenu (illustrations ou commentaire) est contraire aux lois en vigueur. Sont proscrits tant le visuel que les commentaires et les contenus à caractère diffamatoire, injurieux, raciste ou xénophobe, et pornographique... ni d'allusions à toute religion quelle qu'elle soit.

Les droits d'exploitation des photographies, lauréates du concours, comprenant les droits de reproduction, de représentation et de diffusion (auprès des établissements d'enseignement supérieur, CROUS, lycées, collectivités territoriales, organismes institutionnels et associatifs, médias, etc.), sont cédés, à titre gratuit, à l'OSUC à destination des sites Internet de l'OSUC et de ses composantes ainsi que pour tout support d'édition (journal, brochure...). Les photographies ne pourront servir qu'à réaliser des documents utilisés à des fins non commerciales et uniquement dans un but d'information. Mention sera faite du nom du réalisateur de la photographie et de son établissement d'études/d'origine (pour les personnels).

## **8. Jury**

---

L'OSUC constituera un jury composé de représentants associatifs du monde étudiant, de personnalités reconnues de la recherche et de l'enseignement supérieur et de professionnels de la photographie.

Les membres du jury s'appuieront principalement sur les critères suivants pour effectuer leur choix : l'esthétisme de la photographie créée, son originalité, sa cohérence en lien avec le texte accompagnateur et son intitulé, sa cohérence par rapport au volet scientifique de sa création.

Au cas où l'un des membres du jury se trouverait empêché pour quelque raison que ce soit, il/elle pourra être remplacé(e) par une autre personne adéquate et disponible.

Les membres du jury ne peuvent participer au concours.

Chaque lauréat sera informé par courriel de la décision du jury et convié à la cérémonie de remise des prix.

## **9. Remise des prix**

---

Le prix est l'exposition des photos sélectionnées lors de la Fête de la science 2016, puis lors de divers événements. A l'issue de ces diverses expositions, les lauréats pourront récupérer les épreuves de leurs photographies.

L'identité des lauréats pourra être diffusée pour une durée limitée, au maximum 6 mois, sur le site Internet de la collectivité, à l'occasion de la proclamation des résultats et de la publication du palmarès.

## **10. Date limite de participation**

---

La date limite de réception de la photographie et du bulletin de participation dûment rempli, daté et signé, est fixée au **16 septembre 2016 minuit**.

## **11. Responsabilité**

---

Le participant assume le risque de perte ou de dommage des photographies envoyées par courriel. L'OSUC ne peut en aucun cas être tenu responsable des pertes ou dommages.

## **12. Application du règlement**

---

L'OSUC se réserve la possibilité pendant la durée du concours de modifier ses conditions et calendrier de participation. Ils ne pourraient être tenus responsables si pour une raison quelconque, ou par force majeure, ce concours venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra de ce fait être réclamée.

La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque participant. Les décisions du jury sont sans appel. Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées par l'organisateur dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération. Toute fraude et non-respect de celui-ci entraînera l'exclusion du concours de son auteur.